



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE  
RAMBOUILLET  
COMMUNE DU  
PERRAY-EN-YVELINES

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024-12

Séance du 07/03/2024

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 23

Nombre de suffrages : 28

Date de convocation  
29/02/2024

Date d'affichage  
29/02/2024

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

13.03.2024

et publication du :

13.03.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAX DE KEATING Geoffroy.

#### Etaient présents :

Mme AUGER Nadia, M. BASTIERE Paul, M. BAX DE KEATING Geoffroy, M. BONDON Pierre, M. CHAIGNON Jean-Michel, M. COUJANDASSAMY Bruno, Mme COURTILLET Véronique, M. DESERT Thomas, Mme DOIREAU Florence, Mme GABIOU Carole, Mme GALLET Laurence, Mme GROSSE Marie-France, Mme IKHELF Dalila, Mme LAHITTE Chantal, M. LECOMTE Frédéric, M. LO RE Gérard, M. MERCIER Dany, M. PAQUET Frédéric, Mme PETER Marie-José, M. PONT Damien, Mme RANGER Michelle, M. TESSIER Pierre, M. VIN Jean-Claude

#### Procuration(s) :

M. BARON Jean-Louis donne pouvoir à Mme PETER Marie-José, Mme LE MINDU Isabelle donne pouvoir à M. CHAIGNON Jean-Michel, M. DE GERMAY Pierre-Emmanuel donne pouvoir à M. BASTIERE Paul, Mme BOURABA Jessica donne pouvoir à Mme GALLET Laurence, Mme DEVILLIERS Evelyne donne pouvoir à Mme GROSSE Marie-France

#### Etai(ent) absent(s) :

Mme AUBE Stéphanie

#### Etai(ent) excusé(s) :

M. BARON Jean-Louis, Mme BOURABA Jessica, M. DE GERMAY Pierre-Emmanuel, Mme DEVILLIERS Evelyne, Mme LE MINDU Isabelle

A été nommé(e) comme secrétaire de séance :  
M. BONDON Pierre

**Objet : Affaires générales - Approbation de la convention entre la commune et le CCAS du Perray-en-Yvelines**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ville du Perray-en-Yvelines  
Hôtel de ville . Place la Mairie . 78610 Le Perray-en-Yvelines

01.30.46.31.24 - mairie@leperray.fr - www.leperray.fr

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/03/2024

Application agréée F.legalite.com

99\_DE-078-217804863-20240306-202412-DE

**CONSIDERANT** la nécessité de clarifier et de formaliser dans une convention la nature des liens fonctionnels existants entre la commune et le CCAS et de dresser la nature des concours apportés par la commune au CCAS permettant de donner à ce dernier les moyens de tenir pleinement son action dans ses domaines de compétence,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention cadre établie entre la ville de et le CCAS pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et annexée à la présente délibération

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme.  
Fait au Perray-en-Yvelines  
Le 8 mars 2024



Maire,

Geoffroy BAX DE KEATING